

RECOMMANDATION

Conseil scientifique de l’Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Objets : Discussion sur la révision des contours et mots-clefs des sections et CID du CoNRS

Le CSI, tout en prenant acte du fait que les documents qu'il a reçus ne sont pas définitifs, s'étonne du manque de cohérence de l'ensemble et considère que la discussion sur les contours et mots-clefs des sections du CoNRS n'a été ni préparée ni menée de façon satisfaisante.

Après avoir étudié le document qui lui a été remis, il fait les recommandations suivantes :

-En accord avec le directeur de l’Institut, le CSI est favorable au partage éventuel de mots-clés entre plusieurs sections.

-Il reconnaît que la diversité d'usage des mots-clefs est en partie due à la variété des sections de l’INSHS, dont certaines s'appuient, pour des raisons historiques, sur une base disciplinaire, d'autres au contraire sur des domaines de recherche. Le CSI recommande de ne pas viser l'exhaustivité dans l'élaboration des mots-clefs, car leur multiplication a des effets exclusifs.

-Le CSI suggère que les sections 31, 32 et 33 coordonnent davantage leur travail sur les mots-clés afin d'en harmoniser l'approche. La question de l'articulation entre périodes et aires géographiques pourrait faire l'objet d'une réflexion approfondie. Le risque, en l'état, serait d'afficher une certaine forme d'européano-ou de méditerranéo-centrisme.

-La section 35 a choisi d'introduire la psychanalyse dans ses mots-clefs. Le CSI considère que ce choix peut suggérer un élargissement des frontières disciplinaire de la section, déjà très larges, en direction de certains aspects de la psychologie. La question de la place de la psychologie au CNRS et au sein de l’INSHS pourrait faire l'objet d'une réflexion plus large, impliquant notamment des discussions entre INSHS et l’INSB, d'autant que l’INSHS interviendra dorénavant comme second institut de rattachement de la section 27. En attendant, le CSI estime préférable de supprimer le mot « psychanalyse » des mots-clefs de la section 35.

-Toujours à propos de la section 35, le CSI considère que la liste de mots servant à identifier les « thématiques sociétales transversales » relevant de la section n'est pas appropriée : soit ces thématiques sont effectivement utilisées de façon transversale pour toutes les sections – et elles doivent dans ce cas faire l'objet d'une discussion dans chaque section –, soit elles doivent être abandonnées.

-La liste des mots-clefs de la section 37 a été distribuée en séance et n'a donc pas pu faire l'objet d'une discussion approfondie. Le CSI s'interroge sur la disparition d'un certain nombre de mots-clefs (emploi, règles, normes, information) qui peut manifester un changement dans la représentation des différents courants de l'économie dans la section.

Recommandation adoptée le 7 juillet 2011.

18 votants

Vote : 17 pour, 0 abstention, 1 contre

Sophie Duchesne,
Présidente du CS INSHS

Destinataires :

M. Alain Fuchs, Président du CNRS,

M. Joël Bertrand, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS,

M. Patrice Bourdelais, Directeur de l’Institut des sciences humaines et sociales